

Fort – de – France, le 7 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Relance

Aide au fret : Dépôt des dossiers

La Collectivité Territoriale de Martinique rappelle aux entreprises que les demandes d'aide au fret import/export effectuées, au titre du FEDER, sont à communiquer à la Direction des Fonds Européens, au plus tard le 31 décembre 2021.

Comme mentionné dans le précédent communiqué du 15 avril, les demandes d'aide au fret liées à l'import et à l'export des matières premières devront être rédigées pour l'année 2021 et 2022.

Les formulaires de demande sont disponibles sur le site europe-martinique.com.

Ils devront être communiqués par courrier et en version numérique au plus tard le **31 décembre 2021** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CTM – Direction des Fonds Européens

**Immeuble Pyramide
165-167 Route des Religieuses
97200 Fort de France**

Courriel : guichet.europe@collectivitedemartinique.mq

Contacts Presse

Ketty GERARD et Nathalie HIERSO

ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq / nathalie.hierso@collectivitedemartinique.mq

Collectivité Territoriale de Martinique

Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France